

Formation Web - Sécurité financière : protégez votre capital humain en cas d'invalidité

NIVEAU 1 : Formation de base ne requérant que peu ou pas de connaissances du sujet traité

DURÉE : 1,5 heure

MATÉRIEL REQUIS : Un stylo, un bloc-notes, une connexion Internet stable et, au besoin, un casque d'écoute.

OBJECTIF

À la fin de cette formation, les participants seront en mesure :

- ✓ d'identifier les risques financiers découlant d'une invalidité et leur impact sur l'individu et l'entreprise;
- ✓ de différencier les protections publiques et sectorielles disponibles en cas d'invalidité (Assurance emploi, CNESST et MEDIC Construction);
- ✓ de comprendre l'importance de protéger leur revenu et celui de l'entreprise à l'aide de divers outils de sécurité financière;
- ✓ de distinguer les différentes protections financières personnelles et corporatives (assurance salaire, assurance frais généraux, assurance maladies graves, soins médicaux et dentaires, assurance médicaments, protections pour employés).

DESCRIPTION

Protéger son capital humain est essentiel : une invalidité, même temporaire, peut fragiliser autant le revenu du travailleur que la stabilité financière de l'entreprise. Cette autoformation vous offre une vue d'ensemble claire des protections publiques et sectorielles disponibles, ainsi que des solutions privées permettant d'assurer la continuité des opérations et du revenu personnel. Profitez de cette autoformation d'une heure et demie pour renforcer votre préparation financière et faire des choix éclairés pour vous, votre équipe et votre entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Risque d'invalidité en chiffres
2. Programmes de protections gouvernementaux et MEDIC Construction
3. Prévoir le coût des protections dans son budget
4. Protections en cas d'invalidité, concepts et composantes
5. Assurance frais généraux
6. Assurance maladie grave
7. Soins médicaux et soins dentaires
8. Différence entre un régime collectif et un régime individuel
9. Couvrir les employé(e)s en toute tranquillité